



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2211 - Développement local des bassins de vie

Proposition d'approbation du projet de convention de partenariat et de financement relative à la conduite par le Département du Bas- Rhin d'une mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique

Rapport n° CP/2016/512

Service gestionnaire :

L - Mission habitat, aménagement et développement durable

Résumé :

La Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 5 septembre 2016 a décidé que le Département du Bas-Rhin assurera la maîtrise d'ouvrage d'une mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique et sollicitera des soutiens financiers auprès de ses partenaires dans le cadre du cofinancement de cette opération.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider, d'une part, du partenariat et du financement relatif à cette mission de prospection et, d'autre part, d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les partenaires concernés.

1. Contexte

Le Département du Bas-Rhin et ses partenaires ont initié en 2016 une réflexion dans la perspective de positionner la géothermie comme une spécificité géologique du territoire de l'Alsace du Nord et plus particulièrement du canton de Wissembourg.

Outre les initiatives déjà conduites sur le territoire (Soultz-sous-Forêts, Rittershoffen), Electricité de Strasbourg (ES) poursuit sa stratégie de développement de la géothermie profonde avec deux permis exclusifs de recherche sur les secteurs de Wissembourg et de Lauterbourg.

La Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 5 septembre 2016 a décidé que le Département du Bas-Rhin assurera la maîtrise d'ouvrage d'une mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique et sollicitera des soutiens financiers auprès de ses partenaires dans le cadre du cofinancement de cette mission.

Le Département entend par cette maîtrise d'ouvrage assurer le rôle que lui reconnaît le législateur au titre des articles L.1111-2 et L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales en matière de promotion des solidarités et de la cohésion territoriales d'une part et de protection de l'environnement d'autre part.

Le présent rapport a tout d'abord pour objet de proposer à la Commission Permanente d'engager le Département dans un partenariat ainsi que d'approuver le plan de financement correspondant à la conduite de cette mission de prospection avec les partenaires ayant confirmé leur participation financière à ce projet à savoir :

- la société Bürstner SA au titre de la convention de revitalisation conclue avec l'Etat
- la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt,
- la Communauté de communes de la Plaine du Rhin,

- la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
- la Ville de Wissembourg,
- Electricité de Strasbourg,
- le Port Autonome de Strasbourg

Afin de prospecter des activités intéressées par la chaleur produite grâce à la géothermie profonde en Alsace du Nord en vue du développement durable de ce territoire, le Département du Bas-Rhin s'appuiera sur une étude pour laquelle il lancera le marché public y afférent, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Le prestataire auquel le marché sera attribué interviendra en complémentarité des interventions respectives de l'Agence d'Attractivité d'Alsace et de l'Agence de Développement de l'Alsace, partenaires techniques privilégiés du Département dans ce projet.

2. Proposition du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et ses partenaires

2.1. Calendrier et plan de financement

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le calendrier et le plan de financement suivants :

Concernant la mission de prospection :

- une tranche ferme de 2 ans d'un coût de 74 432,50 € HT soit 89 319,00 € TTC ;
- complétée le cas échéant par une tranche conditionnelle de 2 ans supplémentaires d'un coût de 30 590,00 € HT soit 36 708,00 € TTC.

Outre les moyens mis en œuvre pour assurer le pilotage de la mission et l'accompagnement technique de l'Agence de Développement d'Alsace, **le Département du Bas-Rhin assumerait aussi le financement de 21% du coût de la mission pour un montant global de 26 027,00 € TTC.**

Après sollicitation par le Département du Bas-Rhin, **le montant total des financements confirmés par ces partenaires pour la globalité de la mission** (tranche ferme et tranche optionnelle le cas échéant) **s'élève à 100 000,00 € TTC** répartis comme suit :

- la société Bürstner SA par un financement forfaitaire de 35 000,00 € TTC mobilisé au titre de la convention de revitalisation après accord de l'Etat ;
- la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt : montant plafonné à 15 000,00 € TTC ;
- la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin : montant plafonné à 15 000,00 € TTC ;
- la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : montant plafonné à 15 000,00 € TTC ;
- la Ville de Wissembourg : montant plafonné à 5 000,00 € TTC ;
- Electricité de Strasbourg : montant plafonné à 10 000,00 € TTC ;
- le Port Autonome de Strasbourg : montant plafonné à 5 000,00 € TTC.

2.2 Gouvernance

Les **modalités de gouvernance** de cette mission sont définies à l'article 3 du projet de convention à conclure joint en annexe. La gouvernance serait coordonnée par un comité de pilotage en charge de la bonne réalisation de la mission, composé comme suit :

- le Département du Bas-Rhin
- l'Etat au titre de son implication dans la convention de revitalisation conclue avec la société Bürstner SA
- la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt

- la Communauté de communes de la Plaine du Rhin
- la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
- la Ville de Wissembourg
- Electricité de Strasbourg (ES)
- Le Port Autonome de Strasbourg (PAS)

Il est proposé qu'il soit présidé par les deux conseillers départementaux du canton de Wissembourg.

Le comité de pilotage aura pour objectif d'émettre les avis sur la conduite de cette mission sans que ces avis ne contraignent aucunement les décisions effectivement prises par le Département du Bas-Rhin en la matière.

Ce comité de pilotage pourra associer à ses réunions les partenaires suivants : la Région Grand Est, l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN), l'Agence d'Attractivité d'Alsace (AAA) et l'Agence de Développement d'Alsace.

Des comités techniques seront également organisés régulièrement par le Département du Bas-Rhin afin de réunir les partenaires techniques de la mission d'une part, Electricité de Strasbourg, le Port Autonome de Strasbourg, l'Agence d'Attractivité d'Alsace (AAA) et l'Agence de Développement d'Alsace et le prestataire auquel le marché sera attribué d'autre part, pour assurer le suivi de la mission.

Ainsi il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat et de financement à conclure concernant la mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique, mission que le Département du Bas-Rhin pilotera en concertation avec le comité de pilotage.

La Commission Territoriale Nord réunie le 16 septembre 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, :

- décide de l'engagement du Département dans le partenariat envisagé pour conduire la mission pour le développement de l'attractivité de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique ainsi que le financement correspondant, sous réserve du vote, dans le cadre du Budget primitif 2017, de l'autorisation d'engagement relative à la mise en œuvre du marché public de l'étude de prospection correspondante et à la participation financière du Département du Bas-Rhin pour cette mission s'élevant à 26 027 € (18 757 € pour la tranche ferme 2017-2018 et 7 270 € pour la tranche conditionnelle 2019-2020) ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat et de financement de la mission pour le développement de l'attractivité de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique, ci-jointe ;

- autorise le président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY